

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

CEEAC : un pas de plus vers la réforme

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

DEPUIS hier, Libreville abrite, par visioconférence, la 9e session extraordinaire du Conseil des ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Une réunion hautement stratégique à laquelle participent les ministres des Affaires étrangères des 11 pays membres. Objectif : accélérer la mise en place

de la Commission de la CEEAC. Un vœu clairement exprimé par Ahmad Allam-Mi, secrétaire général de cette Institution sous-régionale. "Il vous souviendra que les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés en décembre dernier à ratifier dans les six premiers mois de l'année 2020, le Traité Révisé qu'ils ont adopté. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à la ratification du traité par tous les États membres en vue de son entrée en vigueur avant la

prise de fonction de la Commission de la CEEAC", a-t-il lancé en direction des ministres des Affaires étrangères. Le chef de la diplomatie gabonaise et ses homologues planchent sur l'effectivité de la Commission de la CEEAC. "Nous avons essentiellement travaillé sur la mise en œuvre de la réforme, la question des candidatures. Nous avons fait le point de la ratification du traité par les États membres et sur l'apurement des contributions. Nous avons ensuite écouté le rapport du MARAC sur la situation politique et sécuritaire en RCA parce que la CEEAC est partie prenante et garante de l'accord de paix dans ce pays", a déclaré Alain-Claude Bilie-By-Nze. À l'en croire, "la CEEAC est sur une



Alain Claude Bilie-By-Nze, président du conseil des ministres travaillant avec ses pairs de la CEEAC par visioconférence.

bonne dynamique avec un travail au quotidien du Secrétariat général et de toutes les équipes". Dans la même foulée, ce dernier n'a pas manqué de souligner que l'appel à candidature en cours des membres de la Commission

va débarrasser l'organisation de certaines lourdeurs et pesanteurs. Aujourd'hui, les travaux seront essentiellement consacrés à la riposte commune à adopter dans la lutte contre le "tueur invisible", le Covid-19.

Les députés Guy-François Mounguengui Koumba et Solange Odina décorés à titre posthume



Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, lors du dépôt de la gerbe de fleurs au pied du cercueil de Guy-François Mounguengui Koumba.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

C'EST une première dans l'histoire de la Chambre des députés : délocaliser des oraisons funèbres. Mais à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Une délégation de l'Assemblée nationale conduite par son président, Faustin Boukoubi, s'est en effet déplacée, mardi, pour rendre hommage aux députés disparus récemment.

Boukoubi et sa suite se sont d'abord rendus chez Guy-François Mounguengui Koumba, élu du 1er siège du 5e arrondissement de Libreville, trouvé mort à son domicile, le mercredi 20 mai 2020. Et ensuite chez Solange Odina, députée du 3e arrondissement de Franceville, décédée à Casablanca (Maroc), le 25 avril dernier.

Tour à tour, la délégation de l'Assemblée nationale a déposé une gerbe de fleurs devant chaque dépouille mortelle. Tout comme les deux illustres disparus ont reçu, des mains

de Faustin Boukoubi, à titre posthume, la Médaille de l'Assemblée nationale.

"Honorable Guy-François Mounguengui Koumba, votre décès brutal que rien ne pouvait laisser présager, nous plonge dans la douleur (...). Affable, humble et totalement impliqué dans les travaux parlementaires, vous avez été un député exemplaire, apprécié de tous vos collègues (...). Adieu Guy-François". Voici, en substance, les mots prononcés par le président Boukoubi pour rendre hommage à Guy-François Mounguengui Koumba.

Quelques moments plus tard, il écrivait, en guise d'hommage à Solange Odina, ceci : "Honorable Solange Odina, la vie de tout être humain, dit-on, est telle une ombre qui passe (...). Tous vos collègues et notamment les femmes députées vous ont spontanément appelée "Sosso", preuve de l'affection qu'ont su susciter votre simplicité, votre modestie et votre discrétion qui masquaient d'ailleurs mal votre ardeur au travail (...)."

COMMUNIQUE DE PRESSE
ANNONCE RELATIVE A L'OUVERTURE DE LA DEUXIEME CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA NORME DE CERTIFICATION DE GESTION DURABLE PAFC BASSIN DU CONGO
DU SAMEDI 23 MAI AU LUNDI 22 JUIN 2020

Au terme de la première consultation publique tenue du 13 Décembre 2019 au 14 Février 2020, les commentaires reçus des parties prenantes ont été analysés et des propositions de modifications de certaines exigences et annexes de la norme ont été faites.

La version de la norme avec ces propositions de modifications a été soumise au test pilote à l'issue duquel toutes les propositions de modifications (de la CP1 et du test pilote) ont été transmises aux membres du Forum d'élaboration des normes PAFC BC pour discussions et formulation d'une nouvelle version de la norme à soumettre à la deuxième consultation publique.

Y faisant suite, l'ATIBT informe les parties prenantes de la gestion des ressources forestières dans le Bassin du Congo de l'ouverture de la deuxième consultation publique portant sur cette version de la norme de certification de gestion durable validée par le Forum.

Cette deuxième consultation publique sera ouverte le Samedi 23 Mai jusqu'au Lundi 22 Juin 2020.

Les commentaires des parties prenantes peuvent se faire en:

- remplissant le formulaire de commentaires dédié et en le transmettant par email à l'adresse coordination@pafc-certification.org ;
- Obtenant une version papier de la norme et du formulaire de commentaires auprès des PAFC nationaux du Cameroun, Congo Brazzaville et Gabon puis en déposant le formulaire de commentaires rempli à l'un de ces PAFC nationaux.

Les parties prenantes désireuses de contribuer à l'élaboration des normes de certification PAFC Bassin du Congo au travers de cette consultation publique sont invitées à prendre connaissance des modalités et informations nécessaires sur le site internet de l'ATIBT en suivant le lien <https://www.atibt.org/fr/developpement-et-institutionnalisation-dun-systeme-de-certification-pafc-pour-le-bassin-du-congo-ouverture-de-la-seconde-consultation-publique-sur-la-norme-de-certification-de-gestion-durable/> ou le site internet de PAFC en suivant le lien : <http://www.pafc-certification.org/pafc-bassin-du-congo/actualites-pafc-bassin-du-congo/2570-seconde-consultation-publique-pafc-bassin-du-congo>

Il est à noter que les formulaires de commentaires remplis seront reçus jusqu'au Lundi 22 Juin 2020 au plus tard.

Le 22 Mai 2020
é Benoît Jobbe-Duval